

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2013-0068/DP/SG du 31 juillet 2013 du président de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature au responsable du pôle infrastructure et services aux utilisateurs du service systèmes d'information

NOR : AFSX1330651S

Le président de la Haute Autorité de santé ;

Vu les articles L. 161-43 et R. 161-79 du code de la sécurité sociale ;

Vu le décret du Président de la République du 31 janvier 2011 portant nomination du président et de membres du collège de la Haute Autorité de santé ;

Vu la décision n° 2009-03-007/DAGRI du collège de la Haute Autorité de santé en date du 18 mars 2009 relative à la détermination des conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés ;

Vu la décision n° 2011-11-087/DAGRI du 2 novembre 2011 du président du collège de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature à la secrétaire générale,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à Mme Viviane Malette, responsable du pôle infrastructure et services aux utilisateurs du service systèmes d'information, pour signer, en mon nom et dans la limite de ses attributions, tout acte relatif au fonctionnement et aux activités de son pôle, dans la limite d'un montant maximum de 19 999 € hors taxes par engagement.

Article 2

La présente décision prend effet le 1^{er} août 2013 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 31 juillet 2013.

Le président,
PR J.-L. HAROUSSEAU